

Loi n° 1.274 du 25 novembre 2003 modifiant les dispositions du Code pénal et du Code de procédure pénale relatives à la fausse monnaie

<i>Type</i>	Texte législatif
<i>Nature</i>	Loi
<i>Date du texte</i>	25 novembre 2003
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 28 novembre 2003 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Infractions économiques, fiscales et financières ; Instruments de paiement et de crédit

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2003/11-25-1.274@2003.11.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article 1er

Voir les articles 77 à 83.8 du Code pénal.

Article 2

Voir l'article 218.3 du Code pénal.

Article 3

Voir l'article 100 du Code de procédure pénale.

Article 4

Voir l'article 104 du Code de procédure pénale.

Article 5

Voir l'article 255 du Code de procédure pénale.

Article 6

Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 novembre 2003

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2003/Journal-7627>